

Remboursement des cours

La ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac rembourse jusqu'à 50 % du coût d'inscription aux activités aquatiques en groupe, sans excéder un maximum de 40 \$ par session, par citoyen.

Le rabais est déjà appliqué lors de votre inscription auprès du Centre sportif Saint-Eustache. Vous devrez avoir en main votre carte du citoyen valide.

Lors de votre **première inscription** aux cours, vous devrez ajouter des frais de 10 \$ pour la carte magnétique vous donnant accès aux installations.

Les cours privés et semi-privés ne sont pas éligibles, ainsi que les frais reliés à la prolongation des cours aquatiques.

Calendriers des inscriptions pour l'année 2017*

Cours de natation		
Session	Préinscriptions **	Inscriptions
Hiver 2017	28 novembre au 2 décembre 2016	5 au 9 décembre 2017
Printemps 2017	27 février au 3 mars 2017	6 au 10 mars 2017
Été 2017	23 au 26 mai 2017	29 mai au 2 juin 2017
Automne 2017	14 au 18 août 2017	21 au 25 août 2017

Aquaforme et Cours spécialisés		
Session	Préinscriptions **	Inscriptions
Hiver 2017	12 au 16 décembre 2016	19 au 23 décembre 2017
Printemps 2017	13 au 17 mars 2017	20 au 24 mars 2017
Été 2017	5 au 9 juin 2017	12 au 16 juin 2017
Automne 2017	28 août au 1 ^{er} septembre 2017	5 au 8 septembre 2017

*Prendre note que ces derniers sont sujets à changements sans préavis.

**Prendre note que les préinscriptions sont toujours uniquement accessibles aux gens inscrits à la session précédente (ex. : seulement les gens inscrits à la session Automne 2016 ont accès aux préinscriptions à la session Hiver 2017).

Remboursement du bain libre

Les citoyens désirant s'abonner au bain libre pourront profiter d'un rabais de 50 % sur le

Abonnement	Prix initial (taxes incluses)	Rabais de la Ville	Prix payé (taxes incluses)
3 mois	175.92 \$	40 \$	135.92 \$
6 mois	282.85 \$	80 \$	202.85 \$
12 mois	427.73 \$	160 \$	267.73 \$

coût de l'inscription, sans excéder un maximum de 40 \$ par tranche de 3 mois.

Le rabais est déjà appliqué lors de votre inscription auprès du Centre sportif Saint-Eustache. Vous devrez avoir en main votre carte du citoyen valide. Pour l'abonnement au bain libre, il est possible de payer en plusieurs mensualités.

Lors de votre **premier abonnement** au bain libre, vous devrez ajouter des frais de 20 \$ pour l'adhésion et de 10 \$ pour la carte magnétique vous donnant accès aux installations.

L'entrée journalière n'est pas éligible, ainsi que les autres frais inhérents et non obligatoires à l'inscription (ex. : utilisation de serviettes).

Remboursement pour les nageurs d'élite

Les nageurs d'élite pourront continuer à s'entraîner au Complexe aquatique de Saint-Eustache. La Ville leur remboursera les frais excédentaires imposés aux usagers qui ne résident pas à Saint-Eustache (incluant la carte du non-résident).

Par nageur d'élite, la Ville entend les jeunes inscrits aux :

- C.A.S.E.
- aux cours de plongeon
- aux cours de nage synchronisée
- au sport-étude (entraînement en piscine)

Pour être remboursé, les citoyens devront fournir aux Services des loisirs et de la vie communautaire les preuves suivantes :

- carte du citoyen de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac valide (celle de l'enfant)
- facture de la carte du non-résident de Saint-Eustache
- facture d'inscription aux cours

Service des loisirs et de la vie communautaire
99, rue de la Mairie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0
450 472-7310 poste 145
h.laurin@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca